

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le jeudi 13 septembre 2018 à 18h
École Saint-Clément-Ouest

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'Assemblée générale débute à 18h05.

Mot de bienvenue et présentation de Mme Houle, nouvelle directrice de l'ESCO. Elle présente ensuite la présidente du CÉ 2017-2018, Mme Victoria Cohene, qui préside l'Assemblée générale annuelle avec la collaboration de Mme Houle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présentation des objectifs de la rencontre, lecture et adoption de l'ordre du jour.

Proposée par : Mme Kelly Elian

Appuyée par : Mme Brigitte Marcheterre

3. Conseil d'établissement (CÉ)

3.1 Bilan 2017-2018

La présidente remercie les membres de leur importante contribution au cours de la dernière année.

Elle passe brièvement en revue le rapport annuel et les projets les plus marquants de l'année 2017-2018. Outre ses activités régulières, le CÉ s'est penché cette année sur des projets au centre des préoccupations des enseignants et des parents :

- Les critères d'inscription en lien avec la zone grise de Mont-Royal;
- Les activités parascolaires;
- Le plan de réussite;
- Le code de vie;
- La politique alimentaire;
- Le budget de l'école.

3.2 Priorités 2018-2019

En plus des sujets récurrents à aborder par le CÉ chaque année, d'autres priorités ont été identifiées :

- Le *Projet éducatif* en lien avec le *Plan d'engagement vers la réussite de la CSMB*;
- Le programme d'anglais, langue seconde;
- Les technologies éducatives;
- La sécurité et la circulation aux abords de l'école.

4. Élections des trois nouveaux membres-parents CÉ 2018-2019

Mme Houle annonce que deux périodes d'élection doivent avoir lieu, soit une première pour l'élection des nouveaux membres du CÉ et une deuxième pour l'élection d'un délégué (et substitut) au CRPRN parmi les membres CÉ confirmés.

Deux membres du CÉ demeurent en poste pour une année additionnelle, soient Mme Victoria Cohene et M. Stefan Martin. Le mandat de trois membres venant à échéance cette année (soit celui de Joseph Bou-Merhi, Mme Danièle Harrison et M. Tania Naim), trois postes de membres-parents du CÉ sont donc à combler pour de mandats de deux ans.

Par souci d'efficacité, le mandat du CÉ ainsi que les rôles des différents membres-parents ont été transmis au préalable aux parents.

Les rôles des membres CÉ seront attribués lors de la première rencontre officielle du CÉ.

4.1 Proposition et adoption d'une procédure d'élection

Mme Houle explique la procédure d'élection ainsi que le déroulement. Le décompte des voix sera réalisé par Mme Zohra Khaled Joucdar et une enseignante.

4.2 Présentation des candidats

Les parents intéressés à devenir membres au conseil de l'ESCO sont invités à se présenter à l'avant et à expliquer brièvement leurs motivations à s'impliquer au conseil (maximum de 3 minutes). Les candidats doivent également préciser le rôle qu'ils sont prêts à assumer au sein de l'équipe.

4.3 Période de vote

Cinq parents se présentent pour les élections : Mme Karine Barrette, Mme Caroline Decaluwe, M. André Lafrance, Mme Tania Naim et Mme Sophie Séguin. Chaque parent dispose d'un bulletin de vote, sur lequel il écrit ses trois choix.

Le décompte ayant été effectué quelques minutes plus tard, Mme Zohra Joucdar annonce les résultats, selon lesquels Mme Karine Barrette, Mme Caroline Decaluwe et Mme Tania Naim sont élues. Mme Houle annonce que M. André L. et Mme Sophie Séguin seront membres substitués au Conseil d'établissement.

Lors de son discours, Mme Tania Naim a énoncé son intérêt d'occuper le poste de déléguée au CRPRN. Il s'agit de la seule candidate parmi les cinq membres à avoir énoncé cet intérêt.

5. Point d'information de la direction d'école

La directrice, Mme Nathalie Houle, et son adjointe, Mme Marie-Ève Lamothe partagent plusieurs informations sur l'école.

La collaboration des parents est demandée afin de s'assurer du bon déroulement de

la circulation autour de l'école. Un point est fait sur l'explication du plan de sécurité pour le nouveau débarcadère de la rue Mitchell.

Il est souligné que le site internet de l'ESCO offre une multitude d'informations importantes, dont le Guide des parents, le Code de vie et le Protocole d'intimidation 2018-2019.

Un retour sur le Code de vie de l'école et les retards le matin est fait. Mme Houle encourage les parents à prendre le temps de revoir le code de vie intégré à l'agenda avec leur(s) enfant(s).

6. Implication des parents à l'ESCO

6.1 Survol des différentes façons de s'impliquer

L'ESCO encourage la participation des parents dans la vie scolaire de leur(s) enfant(s). Un document a été remis aux parents. Il présente un bref portrait des différentes occasions d'implication comme parents bénévoles à l'ESCO ainsi que les personnes à contacter pour recevoir de plus amples informations. Mme Virginie Longpré sera la responsable des parents bénévoles. Elle s'adresse à l'assistance à ce sujet.

6.2 Remise du prix France Racicot 2017-2018

Mme Marie-Eve Lamothe rend hommage à Mmes Anik Patry et Tania Naim qui sont les récipiendaires du prix France-Racicot.

7. Présentation des projets de la Fondation Saint-Clément

Cloé Caron présente brièvement les résultats des levées de fonds de l'an dernier. Elle présente également les objectifs sommaires pour cette année, en insistant particulièrement sur l'importance de poursuivre la qualité et la quantité de l'offre des activités intégrées.

8. Période de questions

Il est précisé que les sujets concernant les CÉ sont des sujets touchant à l'ensemble des élèves. Pour un sujet spécifique à un élève, il est recommandé de s'adresser dans un premier temps à l'enseignant de son enfant et au besoin à la direction de l'école.

Mme Lamothe présente l'équipe des membres du personnel de l'école.

9. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée minutée à 19h15.